

Pass sanitaire : Non, un amendement n'a pas instauré le QR code à l'école



Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer (illustration). —

RETMEN/SIPA

« Qu'entends-je ? Un amendement passé dans la nuit pour le pass sanitaire à l'école ? Étiez-vous au courant ?? » Cet utilisateur de Twitter n'est pas le seul à s'inquiéter de l'adoption en catimini d'une telle mesure par les députés. Il s'appuie, pour étayer ses propos, sur un extrait de l'émission phare de CNews, L'Heure des pros.

Qu'entends-je ?

Un amendement passé dans la nuit pour le #PassSanitaire a l'ecole?

Étiez vous au courant??#OnEnPeutPlus#Covid_19#Veranpic.twitter.com/uucpfdatrz

— □□ (@GrandReset2030) October 25, 2021

Dans cette séquence de quelques minutes, le journaliste Eric Revel interpelle un autre invité à ce propos : « Qu'est-ce que vous avez pensé de cet amendement qui s'est glissé de manière terrible, en pleine nuit, à l'Assemblée nationale, et qui va imposer un pass sanitaire à nos enfants à l'école ? »

« On vous dit "la vaccination n'est pas obligatoire mais en fait"... Ca veut dire que le prof va trier ceux qui ont un pass sanitaire, qui pourront entrer à l'école ? », poursuit-il.

FAKE OFF

Si cet extrait est tiré de L'Heure des pros du lundi 25 octobre (à partir d'environ 19 : 00 sur la vidéo du replay), l'amendement en question remonte à la semaine précédente... et ne concerne pas le pass sanitaire, comme ne manquent pas de le faire remarquer à Eric Revel certains intervenants présents sur le plateau (« [Ce n'est] pas un pass sanitaire, c'est une intrusion dans le secret médical »).

Dans la nuit du mercredi 20 au jeudi 21 octobre 2021, les députés ont adopté un amendement au projet de loi « vigilance sanitaire » qui permettrait notamment – en cas



de validation devant le Sénat le 28 octobre – aux directeurs d'établissements scolaires de connaître le statut vaccinal des élèves de 12 ans et plus.

Comme le soulignait récemment Le Monde, si cette mesure vise, selon le gouvernement, à « faciliter l'organisation de campagnes de dépistage et de vaccination, et à organiser des conditions d'enseignement permettant de prévenir les risques de propagation du virus », elle divise au sein de la communauté éducative en raison de son caractère jugé intrusif et de l'atteinte qu'elle porterait au secret médical des élèves.

Blanquer nie toute mise en place du pass sanitaire à l'école

De son côté, le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, a réaffirmé au micro d'Europe 1, lundi 25 octobre, que le pass sanitaire ne serait pas mis en place dans les établissements scolaires.

A la question de savoir si l'amendement faisait office de « marchepied » pour l'instauration du pass en milieu scolaire, il a ainsi répondu : « Non, c'est clairement non. Depuis le début, j'ai affirmé très clairement qu'il n'y aurait pas de pass sanitaire à l'école. C'est l'un des signaux que l'école est un lieu particulier, ouvert. Et on ne saurait exclure un élève pour cette raison ».

Toujours selon Jean-Michel Blanquer, « lever ce petit bout de voile du secret médical » permettrait d'offrir une meilleure garantie sur la vaccination des élèves qu'une simple déclaration sur l'honneur des parents quant à la vaccination de leur enfant, « qui ne prémunissait pas contre certains mensonges ».

